Image not found or type unknown

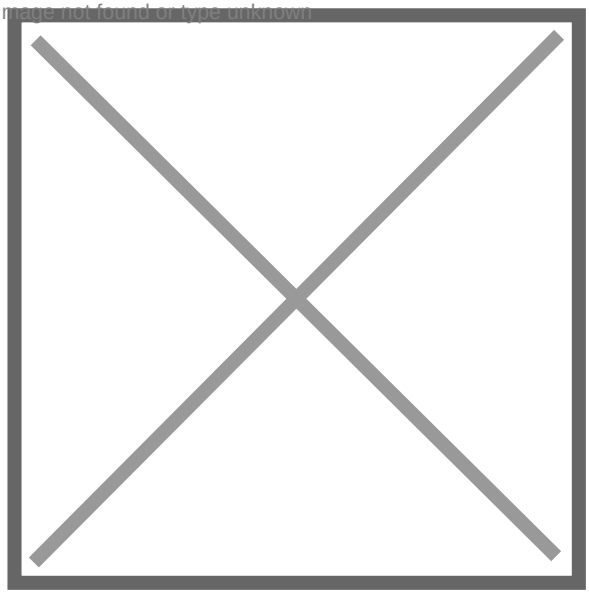

Réduction du préavis de départ

Par **gressier**, le **19/08/2010** à **09:35**

Bonjour,
l'ami de ma fille travaille actuellement chez EURIDIS (entreprise prestataire) il effectue une mission de 10 mois en CDI sur Paris. Il voudrait se rapprocher de ma fille qui travaille à LYON. Il vient de passer avec succès des entretiens chez EDF à Lyon qui souhaiterait l'embaucher dans un mois. Est-il possible de raccourcir le préavis de départ de 3 mois chez EURIDIS, y-at-il des cas de figure qui l'autorise?
Merci infiniment de me répondre.
Très cordialement
J.GRESSIER

Par **pepelle**, le **23/08/2010** à **12:40**

Bonjour
Juridiquement rien ne permet à votre fils de raccourcir son préavis
Il n'y a que la négociation qui est possible dans le cas de l'ami de votre fille

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés